



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/OLIVE OIL.10/4
28 avril 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un accord
destiné à succéder à l'Accord international de 1986 sur l'huile
d'olive et les olives de table, tel qu'amendé et prorogé en 1993
Genève, 25-29 avril 2005
Point 5 b) de l'ordre du jour

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

1. À sa 1^{re} séance plénière, le 25 avril 2005, la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un accord destiné à succéder à l'Accord international de 1986 sur l'huile d'olive et les olives de table, tel qu'amendé et prorogé en 1993, a constitué une commission de vérification des pouvoirs composée des représentants des participants suivants: Algérie, Iraq, Italie, Jordanie et Tunisie.
2. La Commission a tenu une séance le 27 avril 2005, au cours de laquelle elle a élu, à l'unanimité, M. Assabah (Algérie), Président. Les pouvoirs de la totalité des participants à la Conférence avaient été reçus.
3. La Commission a trouvé en bonne et due forme les pouvoirs des représentants des participants à la Conférence et elle a recommandé à la Conférence de les approuver.
